

**AVIS DE PUBLICITE POUR L'ORGANISATION D'UNE BRADERIE COMMERCIALE
DU 6 AU 15 MAI 2022 SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIERRE.**

Suite à une manifestation d'intérêt spontanée et conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, le Maire informe de la tenue de la braderie commerciale sur le territoire de la commune de Saint-Pierre du 6 au 15 mai 2022, selon les modalités suivantes :

Périmètre :

- *rue des Bons Enfants, portion comprise entre les rues Auguste Babet et François Isautier
- * rue Augustin Archambaud, portion comprise entre la rue des Bons enfants et la rue Lislet Geoffroy
- *voie d'accès aux jardins de l'hôtel de ville
- *rue Méziaire Guignard, portion comprise entre le cinéma et la rue des Bons Enfants
- *Parking de la place de la mairie, partie haute (angle des rues bons Enfants et Méziaire Guignard)